

Décision de retrait par l'Autorité compétente d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché et de reclassement administratif du produit phytopharmaceutique **SPASIS***

de la société COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS
enregistrées sous les n°2012-2154 et 2018-1614

*Vu la décision du directeur général de l'Anses du 25 mai 2018 concernant le produit identique ALPHASIS J,
La demande n°2012-2154 devient sans objet.*

L'autorisation de mise sur le marché (n°9800401) du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit **SPASIS** devient second nom commercial du produit de deuxième gamme **ALPHASIS J**.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	SPASIS
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	COMPTOIR COMMERCIAL DES LUBRIFIANTS ZONE INDUSTRIELLE, RUE DU BUISSON DU ROI, 60881 LE MEUX CEDEX, France
Formulation	Huile émulsionnable
Contenant	817 g/L - huile de paraffine
Numéro d'intrant	9800401
Numéro d'AMM	9800401
Fonction	Insecticide, Acaricide
Gamme d'usages	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n°9800401.
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	12 mois à compter de la date de la présente décision pour le produit dont l'étiquetage fait mention du numéro d'AMM : n°9800401.

A Maisons-Alfort, le 06 AOUT 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)